



Descriptif de la formation :

La conduite accompagnée permet de conduire des voitures dont le poids en charge est inférieur à 3,5 tonnes, et qui ne peuvent transporter plus de 8 passagers.

L'apprentissage anticipé par conduite accompagnée permet un apprentissage progressif et étalé dans le temps, et d'acquérir des compétences indispensables à une conduite sûre et responsable d'un véhicule de la catégorie B dans des situations de circulation les plus variées possibles.

Prérequis :

- Être âgé d'au moins 15 ans pour l'inscription.
- Être âgé d'au moins 17 ans pour pouvoir se présenter à l'examen du permis de conduire.
- Lire et comprendre la langue française.

Objectifs :

Acquérir les connaissances techniques, règlementaires, et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie B.

Validation :

Permis B

Durée :

1 an minimum

Horaires :

08h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30

Programme de Formation Conduite Accompagnée AAC

Contenu détaillé

Module :

- Code de la route + examen du code de la route,
- 20h de conduite,
- Rendez-vous préalable : préparation du ou des accompagnateurs, durant la formation initiale entraînant le départ en AAC,
- Un premier rendez-vous pédagogique 6 mois après la formation initiale,
- Un deuxième rendez-vous pédagogique quand les 3 000 kilomètres ont été parcourus,
- Passage de l'examen conduite.

Modalités d'évaluation :

Examen de conduite avec un examinateur des permis de conduire.

Compétences visées :

- Réaliser un trajet en autonomie tout en respectant sa sécurité et celle des autres.
- Savoir percevoir un danger, l'identifier et agir en adoptant un comportement courtois et prévenant avec les autres.
- Obtenir son permis de conduire.

Certification :

- Sous réserve de réussite à l'épreuve de conduite, vous pourrez demander l'édition de votre permis de conduire via le site ANTS dès vos 17 ans.
- Vous pouvez conduire seul uniquement à partir de 17 ans.